



**Extrait du registre des délibérations  
Réunion du 11 octobre 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 11 octobre 2023 à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 septembre 2023.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI  
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT  
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Absent excusé :

Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI

Absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

**N° 2023-13**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Suite à la décision de la Cour d'Appel de Metz en faveur de la Régie personnalisée Le Gueulard Plus, la provision pour litiges et contentieux d'un montant de 141 184,35 € n'a plus lieu d'être en 2023.

Cette reprise de provision servira à couvrir l'augmentation du coût des frais généraux mais aussi, des charges de personnel et frais assimilés.

De ce fait, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	400,00
<b>011</b>	6066	Carburant	500,00
<b>011</b>	6111	Sous-traitance générale – Tout Public	10 000,00
<b>011</b>	6112	Sous-traitance générale – Jeune public	10 000,00
<b>011</b>	6132	Location immobilière	4 000,00
<b>011</b>	6156	Maintenance	5 000,00
<b>011</b>	6161	Assurances	500,00
<b>011</b>	6222	Commission et courtage sur ventes	1 000,00
<b>011</b>	6261	Frais affranchissement	500,00

012	62182	Autre personnel extérieur – Technique	
012	6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	10 000,00
012	64111	Salaire Intermittent – Artiste	10 000,00
012	64112	Salaire intermittent – Technique	10 000,00
012	64113	Salaire permanent	24 000,00
012	6411	Salaires, appointement (PAS)	10 000,00
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	25 084,35
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	5 000,00
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 000,00
012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 000,00
012	6472	Versements aux comités d'entreprise	5 000,00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00
65	6518	Autres	1 000,00
65	6588	Autres charges de gestion courante	100,00
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100,00
68	6811	Dotations aux amortissements	1 000,00
<b>Total</b>			<b>141 184,35</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****RECETTES**

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
78	7875	Reprise sur provisions pour risque et charges exceptionnelles	141 184,35
<b>Total</b>			<b>141 184,35</b>

A compter de l'été 2023, Le Gueulard Plus est engagé dans un plan d'investissement pour remplacer tous les luminaires du bâtiment et les projecteurs qui ne sont pas en Led, mettre en conformité les équipements en lien avec la commission de sécurité, remplacer les équipements obsolètes et investir dans des équipements d'enregistrement en son et vidéo.

Pour faire face à ces dépenses, nous avons fait la demande de plusieurs subventions d'investissements qui ont été acceptées selon le décompte ci-dessous :

- Région Grand Est : 148 265 € pour le Fonds Transition énergie culture
- Région Grand Est : 15 000 € pour l'Aide à l'équipement des salles de spectacles
- DRAC : 40 000 €
- CNM : 68 900 € pour l'Aide à l'équipement des salles de spectacles

De ce fait, pour enregistrer comptablement les subventions d'investissement, ainsi que l'adhésion à l'Agence France locale sous forme d'apport en capital d'un montant de 2 100 €, et, afin de régulariser la situation des articles concernés, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<b>13</b>	<b>131</b>	<b>Subvention d'équipement</b>	
		1311 – Etat et établissements nationaux	40 000,00
		1312 - Régions	163 265,00
		1318 - Autres	68 900,00
<b>Total</b>			<b>272 165,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
<b>21</b>	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	50 000,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	220 065,00
<b>040</b>	261	Titres de participation	2 100,00
<b>Total</b>			<b>272 165,00</b>

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VOTE** les crédits de la décision modificative n° 2 selon les tableaux ci-dessus.

Membres élus : 5  
En activité : 5  
Membres présents : 3  
Membres absents excusés : 1  
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 13 octobre 2023

Le Président,

Alessandro BERNARDI

